

Lyon, le 11 avril 2011

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les IEN
chargés d'une circonscription du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs et
directrices des écoles

Inspection académique du Rhône
Division de l'Organisation Scolaire

Affaire suivie par :
Marie-Anne SANTONI

Téléphone : 04.72.80. 69. 89

Télécopie : 04.72. 80. 68. 10

Mél. :marie-anne.santoni@ac-lyon.fr

Adresse :
21 rue JABOULAY
69007 LYON

**Objet : Elaboration et programmation des actions intégrées au projet
d'école pour l'année scolaire 2011-2012**

Afin de favoriser la mise en œuvre des orientations nationales, il convient d'élaborer et de programmer des actions intégrées au projet d'école pour l'année scolaire 2011-2012.

Dans cette perspective, il appartient aux enseignants d'accorder une attention toute particulière au volet artistique et culturel du projet d'école.

Le financement sera, au titre de l'année scolaire 2011-2012, sollicité uniquement auprès des communes.

1 - Conception et élaboration des projets

Les équipes de circonscription et les conseillers pédagogiques (Education musicale, Arts visuels et EPS) sont à disposition des enseignants pour l'élaboration des projets.

2- Validation des projets

Toute action, quelle que soit sa nature, doit recevoir la validation de l'Inspecteur de l'Education Nationale avant toute mise en œuvre et toute demande de financement auprès de la commune.

Le document à renseigner par les écoles du département est téléchargeable sur le site de l'inspection académique : www.ia69.ac-lyon.fr

3- Cheminement des dossiers

Pour chacune des actions proposées, les directeurs adresseront à leur IEN les dossiers **en deux exemplaires** :

- **le lundi 9 mai 2011 au plus tard**, pour les circonscriptions de la ville de **Lyon**
- **le vendredi 13 mai 2011 au plus tard**, pour les circonscriptions **hors Lyon**.



Jean-Louis BAGLAN

